

1 JUIN 2016

## COMMUNIQUÉ

Mort annoncée de la filière thermique de production d'électricité en France !

Motion du congrès de FO Énergie et Mines

Flash  
Info

L'annonce de la mise en place d'un prix plancher du CO<sub>2</sub> en France entérine la mort de la filière thermique de production d'électricité en France !

Lors de la conférence environnementale qui s'est déroulée à Paris les 25 et 26 avril 2016, le chef de l'État a annoncé la mise en place, dès 2017, en France, d'un prix plancher du CO<sub>2</sub>, au moyen d'une taxe carbone payable, uniquement par les producteurs d'électricité.

Pour le Président de la République, cette taxe carbone s'inscrit dans les efforts pour lutter contre le réchauffement climatique.

« L'objectif est de réduire, voire supprimer le recours au charbon dans les centrales thermiques » dit le Président de la République.

Le coût de revient de l'électricité produite à partir du charbon passerait ainsi de 35 € à 60 € le MW/h en moyenne.

Le V<sup>ème</sup> Congrès de FO Énergie et Mines, informé par ses militants des centrales thermiques d'EDF et d'UNIPER (filiale d'EON en France) condamne cette décision qui pourrait conduire à la fermeture des centrales thermiques à flamme.

Elle est purement basée sur des considérations politiques pour satisfaire un dogmatisme écologique, en faisant abstraction de l'équilibre du réseau, de la sécurité d'approvisionnement en électricité dans notre pays.

UNIPER, filiale d'EON en France, a déjà annoncé que « cette taxe rendra économiquement impossible le maintien en exploitation des deux unités au charbon de Provence 5 (Gardanne en PACA) et CEH 6 (Saint-Avold en Moselle) ».

Nul doute que les centrales EDF de Cordemais et du Havre subiraient le même sort.

Cette décision prise par le Gouvernement pourra être mise en application, unilatéralement en France, dès le début de l'année 2017. Cela se traduirait par des centaines de suppressions d'emplois directs et indirects, qui seront, cette fois-ci, autant de licenciements économiques dans la branche des Industries Électriques et Gazières.

Depuis l'avènement de la loi de nationalisation en 1946, les salariés de cette filière n'ont jamais subi une telle régression !

1 JUIN 2016

## COMMUNIQUÉ

Mort annoncée de la filière thermique de production d'électricité en France !

Motion du congrès de FO Énergie et Mines

Flash  
Info

FO Énergie et Mines rappelle à nos «têtes pensantes», qu'ils sacrifieraient en France, des centaines d'emplois sur l'autel idéologique d'une écologie sectaire. Le risque d'un black-out n'est plus à exclure, en période de pointe de consommation d'électricité sur notre territoire.

Une ineptie supplémentaire, dont est coutumier l'actuel Gouvernement !

Pour FO Énergie et Mines, c'est stupide socialement et suicidaire économiquement. Il est illusoire de penser que fixer un prix plancher du CO<sub>2</sub> en France va inciter les autres pays européens à nous suivre.

L'Allemagne a déjà dit non, car la moitié de sa production d'électricité est basée sur des combustibles fossiles (charbon, lignite, etc.). Par rapport à la France, l'Allemagne émet 14 fois plus de CO<sub>2</sub> par kW/h produit.

FO Énergie et Mines continuera d'alerter toutes les instances et institutions locales, régionales et nationales,

des conséquences économiques et sociales de l'annonce faite par le Gouvernement.

Aujourd'hui, c'est toute la filière thermique à flamme de production d'électricité qui est en grand danger.

Le V<sup>ème</sup> congrès de FO Énergie et Mines exige le retrait d'un prix plancher du CO<sub>2</sub>, décidé unilatéralement en France.

Le V<sup>ème</sup> congrès de FO Énergie et Mines revendique des projets industriels permettant le maintien de la filière thermique à flamme de façon «propre», grâce au développement de nouvelles technologies innovantes, permettant de contribuer concrètement à la baisse du CO<sub>2</sub>.

Le congrès de FO Énergie et Mines soutient toutes les actions permettant la concrétisation de cette revendication fondamentale pour le maintien de la production d'électricité thermique à flamme dans le cadre du Mix Énergétique actuel en France.

Tours, le 1<sup>er</sup> juin 2016

### CONTACTS :

Jean-Pierre DAMM — 06 09 35 77 05 — jeanpierredamm@aol.com

Christophe SEY — 06 89 15 13 31 — christophe.sey@edf.fr